

#69 / 2023 ↻ 1,60 €

le cheminot Cfdt: de France

MAGAZINE TRIMESTRIEL DE L'UNION FÉDÉRALE
DES CHEMINOTS & ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

DANS CE NUMÉRO

DOSSIER FRET | 4

DOSSIER RETRAITES | 6

RETOUR SUR LES ÉLECTIONS PRO | 14

INTÉRESSEMENTS SNCF, UNE RÉVISION DEMANDÉE | 16

SPÉCIAL RETRAITES

UN CONFLIT

QUI FAIT L'HISTOIRE !



ÉDITO

Thomas Cavel,
secrétaire général de la CFDT Cheminots

UN CONFLIT QUI FAIT HISTOIRE

Trois mois ... Trois mois de conflit durant lesquels la mobilisation immense des salariés, des retraités, des jeunes, de toutes celles et tous ceux qui peinent à trouver un emploi et des citoyens démontrent le caractère exceptionnel, responsable et historique de ce mouvement.

Depuis le 19 janvier dernier, la mobilisation s'est construite et développée sur la base d'arguments étayés, factuels et vérifiés. Ces points sont essentiels car cette réforme ô combien injuste et ô combien brutale a été imposée sur la base d'arguments d'autorités, fallacieux et mensongers. Ceux qui ont défendu cette réforme ont annoncé durant trois mois les mêmes éléments de langage éculés, sans même prendre la peine de se les approprier.

Et rien ne nous aura été épargné. Le bingo institutionnel, tout d'abord, avec le recours à tous les articles possibles, du 44.3 au 44.4 en passant pour le 47.1 pour aboutir à un très discuté 49.3.

Mal préparée, pas négociée, mal débattue et finalement pas votée, la catastrophe est complète. Et ce n'est pas l'aboutissement du « cheminement démocratique », qui s'est clairement apparenté à un calvaire, qui est susceptible de changer quoi que ce soit.

Très justement, la CFDT, par la voie de son Secrétaire Général Laurent Berger, a pointé une crise démocratique. Le constat est juste. Il est lucide. Les dénégations de l'exécutif et les cris d'orfraie de la majorité ne cachent pas cette réalité pointée par notre organisation syndicale.

LES CONSÉQUENCES DU MÉPRIS, DES MENSONGES, DE L'ARROGANCE ET DES INCESSANTES PROVOCATIONS SERONT PARTICULIÈREMENT LOURDES. ABÎMER LA DÉMOCRATIE ET NOUS PLONGER DANS L'ABÎME NE PEUT PAS ÊTRE SANS EFFET.

Les temps qui s'ouvrent sont inquiétants. Nul doute que la CFDT, dans toutes ses composantes et évidemment cheminote, continuera à porter une parole de vérité, constructive et déterminée comme elle l'a fait depuis le début de ce conflit.

Cet éditto est aussi l'occasion de remercier toutes celles et tous ceux, militants, adhérents, sympathisants qui se sont mobilisés au quotidien et en proximité, et ont répondu présents. Dans ce conflit, la « vague orange » est massive, signifiante et entendue. Quelle fierté pour nous toutes et tous !

Ce nouveau numéro du Cheminots de France vous propose un décryptage des sujets d'actualités dont un focus sur un point crucial : la question ferroviaire vue de l'Europe. ●

Cfdt: FGTE
CHEMINOTS

5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis
01 76 58 12 21
www.cfdtcheminots.org
contact@cfdtcheminots.org
CFDT - Cheminots - Officiel
@cfdtcheminots



Le Cheminot de France
#69 / 2023
N° CPPAP : 0722 S 07026

Directeur de la publication
THOMAS CAVEL
Directeur adjoint de la publication
SÉBASTIEN MARIANI

Rédacteur en chef
ALI BENHADJBA

Premier rédacteur-graphiste
CAMILLE PAGANELLI

Crédits photo
CFDT, DR, FREEPIK & FLATICON

Imprimé en France par
L'ARTÉSienne

PHOTO COUVERTURE © FREEPIK
CE NUMÉRO COMPREND UNE PUBLICITÉ
GMF EN PAGE 3 ET UNE PUBLICITÉ CFER
EN 4^e PAGE DE COUVERTURE

PEFC 10-31-1243

IMPRIM'VERT®

CFER

Centre de Formation d'Étude et de Recherche



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis

votre partenaire
FORMATION



cfer@cfer.fr

→ LA CFDT CHEMINOTS, PROACTIVE

FRET SNCF

LA CASSE S'APPELLE DISCONTINUITÉ

Le 23 mai 2023 a été une journée sombre pour Fret SNCF. La rencontre tripartite (sollicitée unitairement par les syndicats) réunissant l'État, la direction du groupe SNCF et les organisations syndicales a été l'occasion pour le ministre délégué aux Transports de faire un certain nombre d'annonces sur l'avenir de Fret SNCF.

Texte **Thomas Cavel**

LE FRET FERROVIAIRE

LE CHOIX DE L'ÉTAT: NE PAS COMBATTRE

La procédure d'enquête lancée par la commission européenne laissait, en fait, deux possibilités à l'État :

1. la contestation des résultats de l'enquête et le recours contentieux;
2. la négociation de la «discontinuité».

Durant la réunion, État et Direction de la SNCF se sont empressés d'expliquer que l'opposition à la commission était perdue d'avance. Dès lors, seule la mise en place de la discontinuité permettait de «sauver le transport public de marchandise».

Pour un peu, il aurait fallu dire merci !

2018 : « AYEZ CONFIANCE »
VS
2023 : « Y A PAS LE CHOIX »

La mauvaise loi de 2018 n'en finit pas de produire des effets calamiteux. En 2018, pourtant, le gouvernement l'assurait : la création de la SAS Fret SNCF était sous contrôle et toutes les assurances étaient données par la commission européenne. 5 ans plus tard, patatra, l'État se fait rattraper et ce sont les cheminots qui vont trinquer !

INJUSTICE ET PARADOXES.

Cette enquête et ses conséquences créent une situation particulièrement injuste. Alors même que Fret SNCF revenait à l'équilibre grâce au travail des cheminotes et des cheminots, la





«discontinuité» impose son démantèlement. Cette décision traduit également les paradoxes politiques. La transition énergétique est sur toutes les lèvres mais n'empêche pas de mettre Fret à terre. Pour la commission européenne, la transition énergétique est soluble dans le dogme de la concurrence..

CONCRÈTEMENT, LA DISCONTINUITÉ C'EST QUOI ?

C'est un accord entre la Commission Européenne et l'État. La commission européenne considère que Fret SNCF a bénéficié de 5,4 milliards d'aides indues de la part de l'État et pourrait donc contraindre Fret à rembourser. L'objectif de la discontinuité ? Fret est transformée de fond en comble en échange de quoi il n'y a pas un euro à rembourser.

LES ANNONCES :

Brutale et sombre pour l'avenir, la discontinuité c'est :

- La liquidation de la Société Fret SNCF
- La suppression de 500 postes
- L'abandon de 30% des trafics (trains dédiés, notamment transport combiné) et l'impossibilité de candidater sur ces trafics pendant 10 ans
- La cession des locomotives aux opérateurs reprenant les trafics de Fret SNCF
- La conservation de la «gestion capacitaire» (wagons isolés, trains entiers réguliers...)
- L'explosion de Fret en 2 filiales et l'ouverture de leur capital (L'État resterait actionnaire majoritaire mais une part ●



ATTENDUE COMME LA RÉFORME DU QUINQUENNAT DU PRÉSIDENT MACRON, ELLE POURRAIT DEVENIR LE BOULET D'UN EXÉCUTIF QUI N'A PAS PRIS AU SÉRIEUX LES ALERTES DES ORGANISATIONS SYNDICALES UNIES ET FAROUCHEMENT OPPOSÉES AUX MESURES D'ÂGE. TOUS LES INGRÉDIENTS D'UNE EXPLOSION SOCIALE RÉUNIS EN UNE SEULE ET MAUVAISE LOI. DOSSIER.

Texte **Ali Benhadjba**

Le projet de réforme paramétrique, présenté le 10 janvier par le Gouvernement impose un relèvement de 2 ans de l'âge d'ouverture des droits, et une accélération de la durée de cotisation à 172 trimestres (43 ans), en raccourcissant le calendrier de mise en œuvre de la réforme Touraine de 2014 ! Une réforme injuste et brutale qui va impacter les cheminots statutaires et contractuel du Groupe Public ferroviaire comme ceux des entreprises ferroviaires privés.

Cette mesure est brutale et profondément injuste.

Concrètement, cela signifie pour les salariés :

NÉ•ES EN 1961 > 3 MOIS DE TRAVAIL EN + POUR RIEN !
NÉ•ES ENTRE 1962 ET 67 > DE 6 À 21 MOIS EN + POUR RIEN !
NÉ•ES EN 1968 ET PLUS > 2 ANS DE TRAVAIL EN + POUR RIEN !

Elle va contraindre des millions de personnes à travailler plus, sans gagner plus. Ce sont les salariés qui ont commencé à travailler tôt et/ou qui ont souvent des carrières modestes qui vont payer le prix de cette réforme. Pire, il n'y a pas de problème dramatique de financement de notre système de retraites qui justifie une telle mesure.

Cette réforme pénalise les travailleurs dits de première et deuxième ligne, dont nous faisons partie nous les cheminots comme nos amis du quotidien en gare les collègues du nettoyage, de la manutention ferroviaire et d'autres nombreux secteurs d'activités, tout ceux qui ont contribué à soutenir le pays pendant le covid, ceux qui ont commencé à travailler tôt ●



La priorité de ce gouvernement n'est pas la correction des injustices du système de retraites actuel, ou de financer des politiques publiques indispensables comme la santé, l'éducation ou la transition écologique.

Alors dans sa sale besogne, le gouvernement a décidé d'utiliser deux leviers :
Le calendrier législatif contraint car le projet de réforme est un projet de loi rectificatif de financement de la sécurité sociale qui impose au Parlement un délai maximum de 50 jours pour se prononcer. La fin a été marquée par le recours à 49.3. Une forme assumée du « circulez y'a rien à voir » et une cause évidente de la crise démocratique générée par le Gouvernement.

La gestion du temps ou plutôt du saucissonnage (d'abord de régime général ensuite les régimes spéciaux), en décalant dans le temps les modalités d'application de la réforme concernant les régimes spéciaux avant la fin du 1er semestre tout en agitant des discussions possibles sur la pénibilité, les aménagements de fins de carrière, ou de retraites progressives contractuels. Cela est le poison de la division mais au vu du nombre de mobilisations constantes, les cheminots démontrent une nouvelle fois l'étendue de leurs solidarités ●

POURQUOI ?

PARCE QUE CETTE RÉFORME EST UNE MYSTIFICATION QUI CONSISTE À FAIRE CROIRE QU'IL EXISTE UN PROBLÈME DE FINANCEMENT DE RETRAITES QUI N'EXISTENT PAS AUJOURD'HUI CAR LES COMPTES SONT EXCÉDENTAIRES.

Ce dispositif a pour objet de venir en aide aux
Alors certes les projections laissent entendre un déficit de 12 Milliards pour le gouvernement, plutôt 7 à 9 Milliards pour la CFDT mais ce n'est pas sans rapport avec le montant total des 350 Milliards versés annuellement par le régime des retraites soit un déficit d'un peu moins de 3%. On est très loin des déclarations apocalyptiques du ministre de l'économie décrivant à la sortie du conseil des ministres un système au bord de l'écroulement. Bien évidemment c'est totalement faux, car si cela était le cas, le pays serait au bord de l'explosion car le déficit publics sont bien plus important que ceux du financement des régime des retraites.

Cette remarque n'est pas anodine, car **la CFDT est une organisation syndicale qui a toujours pris ses responsabilités par le passé lorsqu'il s'est agi d'un problème de financement de retraites**, mais là ce n'est pas le cas comme l'indique le Conseil d'orientation des retraites, passé ce « déficit conjoncturel » il y a une perspective de stabilité à

COMMENT ?

DES ÉLÉMENTS DE LANGUAGES USÉS

... et abusés par le gouvernement et les perroquets de la majorité où on associe les mots retraite just eet pgrès social comme si il suffisait d'additionner des mots pour rendre présentable une réforme régressive...

Mais de qui se moque-t-on? Prend-on les salariés et les citoyens pour des masses malléables incapables de réfléchir par eux-mêmes? La réalité nous la connaissons: elle pénalise les femmes qui ont une carrière hachée, les collègues qui ont commencé tôt et exercent souvent les métiers les plus pénibles.

Les principaux payeurs de cette mauvaise réforme seront donc ceux qui ont fait des études courtes et les femmes sur qui portent l'effort le plus important. Comble de l'injustice, avec une telle réforme, les personnes aux pensions les plus élevées verront leur âge réel de départ augmenter moins fortement que celui des catégories intermédiaires.

terme et non de déficit structurel comme le laisse entendre le gouvernement. Alors bien évidemment, une mesure d'âge est la plus mauvaise entrée en matière, la CFDT a toujours été contre et de manière constante, C'est une ligne rouge, ce sont nos orientations de congrès.

Cette très mauvaise loi repose uniquement sur les travailleurs, les employeurs sont une nouvelle fois épargnés d'une contribution : sur l'emploi des seniors, sur la pénibilité, peu ou pas de contraintes. Pire, le passage au Conseil Constitutionnel aura même amené à retrirer les éléments relatifs à l'index ou au CDI seniors. Quant aux critères de pénibilité, pas de retour à une quelconque forme de justice. Les critères de pénibilité passés, qu'un ancien ministre de l'économie devenu Président de la république s'était empressé de faire disparaître, n'ont pas réapparu. Injustice, quand tu nous tiens...

Malgré tout, le soutien populaire et massif au mouvement syndical demeure, démontrant la

puissance et l'importance du rôle de porte-parole des Organisations Syndicales.

Et ce n'est pas pour rien... Quand, d'un côté nous avons eu la dignité des travailleurs manifestant sans violence, de l'autre nous avons vu les outrances d'un gouvernement acculé qui a utilisé toutes les ficelles pour discréditer le mouvement syndical, et pour essayer d'embobiner -en vain- une opinion publique qui n'a pourtant jamais cessé de rejeter massivement ce projet de réforme.

Rien ne nous aura été épargné dans ce mauvais scénario. ●

Autre inégalité majeure, non corrigée et pointée par un économiste : à 60 et 61 ans, 29 % des travailleurs (soit un million de personnes) ne sont ni en emploi, ni en retraite : 4 % sont au chômage et 25 % en inactivité, dépendant donc financièrement des minima sociaux ou de leur entourage. Ce fait touche beaucoup plus les non-diplômés (36 % d'entre eux) que les diplômés du supérieur (17 % seulement sont concernés).

Ce texte est aux antipodes de la justice sociale portée par la CFDT et nous le combattons jusqu'au bout!

On pensait en avoir vu suffisamment mais non...

Une promesse d'une retraite à 1200 € présenté de façon trompeuse par presque tous les membres du

gouvernement et de la majorité qui ont martelé dans tous les médias que cette réforme vaudrait pour toutes les petites retraites. La réalité est toute autre et tout le monde le sait depuis: l'économiste Mickael Zemmour en a fait une brillante démonstration sur France inter et a mis dans l'embarras un certain Olivier Véran gravement gêné aux entournures. En effet, les retraités qui devraient toucher le maximum des 100 euros de revalorisation (mais non atteindre les 1 200 euros) sont en fait... ceux qui ont travaillé toute une carrière complète sans interruption et en étant constamment payé au moins au niveau du SMIC. La réalité, nous le savons, cette mesure ne concernera que très peu de travailleurs, au mieux entre 1,25 % et 2,5% ... Il est beau le progrès social ●

DANS LES CORTÈGES

Dans les cortèges, une remarque revient souvent : « une poignée de gilets jaunes a obtenu « 10 milliards de saupoudrage » , alors que nous manifestons par millions dignement, nous obtenons le mépris » comme témoin d'un certain agacement qui exaspère bon nombre de manifestants. L'intersyndicale qui demandera à être reçu par le Président se verra opposée un fin de non-recevoir creusant un peu plus le fossé entre une opinion acquise à l'intersyndicale et hostile à plus de 91% à cette réforme. La prise de parole présidentielle lors d'un JT de 13 heures n'y fera rien, la rupture est consommée. Ce n'est pas finalement la rencontre à Matignon entre l'intersyndicale et E. Borne le 5 avril qui y changera queue chose, les organisations syndicales étaient venus entendre une seule chose : le retrait de cette réforme.

La CFDT avait prévenu, « si ça passe, ça casse » ! Lorsqu'Emmanuel Macron, inflexible, déconnecté, droit dans ses bottes, promulgue la réforme quelques heures à peine après la décision du conseil constitutionnel, il fait preuve du plus grand des mépris à l'égard du monde du travail. Alors oui, ça casse !

Pire, il promulgue la loi en pleine nuit alors même qu'au sortir du conseil constitutionnel elle est encore plus dure que dans sa version projet ! Exit les mesures baptisées « sucrées » telles que l'index sénior et les mesures concernant les départs anticipés. Le patronat peut se féliciter. Après tout que reste-t-il ? Des efforts et des charges pour les salariés, rien pour le patronat, leur meilleure vie en somme.

Et que dire de cette mascarade des cavaliers sociaux retoqués par le Conseil Constitutionnel... Alors qu'il avait fallu peiner pour l'étude d'impact,

CHRONOLOGIE



10 JANVIER

Après l'annonce d'une réforme des retraites dans la campagne présidentielle et les mois de concertation à l'automne, présentation par la Première ministre de la réforme des retraites sous forme d'avant-projet de loi rectificative de financement de la sécurité sociale (PLFRSS) : 64 ans, 43 ans de cotisations, minimum de 1 200 € bruts de retraite pleine pour les nouveaux retraités, carrières longues (44 ans de cotisations), index séniors...

Annonce par les 8 syndicats de leur rejet du projet et d'une première journée d'action, manifestations et grèves le 19 janvier.

12 JANVIER

Transmission de l'avant-projet de loi retraites au Conseil d'État.

17 JANVIER

Calendrier des débats au Parlement sur le projet de loi de réforme des retraites, annoncé par la présidente de l'Assemblée Yaël Braun-Pivet, suite à l'usage par le gouvernement de l'article 47-1 de la constitution (50 jours de débat) : début des échanges en commission le 30 janvier, examen dans l'hémicycle du 6 au 17 février, puis passage au Sénat le 26 février pour 2 semaines. Vote définitif du Parlement au plus tard le 26 mars.

18 JANVIER

Transmission au Conseil d'État d'une 2ème version du projet de loi, revalorisant les pensions minimales des actuels retraités, par décret : sans doute 100 € pour une carrière complète.

le Conseil d'État avait déjà identifié l'impossibilité constitutionnelle de maintenir ces éléments. Illustration de ce cynisme qui guide ce gouvernement et d'une formidable opportunité pour un patronat bien silencieux.

Et ce n'est pas le discours du 17 avril qui aura apporté un quelconque apaisement. Cette intervention était vide. Le sujet des retraites a été balayé, la colère légitime entendue mais priée d'être remise fissa.

Que reste-t-il ? Les fameuses « perspectives » et un « nouveau pacte de la vie au travail ».

En résumé des thèmes mille fois posés et qui auraient du être traités avant et le recyclage d'un élément de communication politique éculé : les 100 jours.

Le recyclage de la formule ne trompe personne et si les 100 jours ont marqué la fin de l'exile de Napoléon personne n'a oublié qu'ils se sont achevés

à Waterloo.

La CFDT a alerté sur les conséquences démocratiques de cette mauvaise loi et de l'attitude du gouvernement.

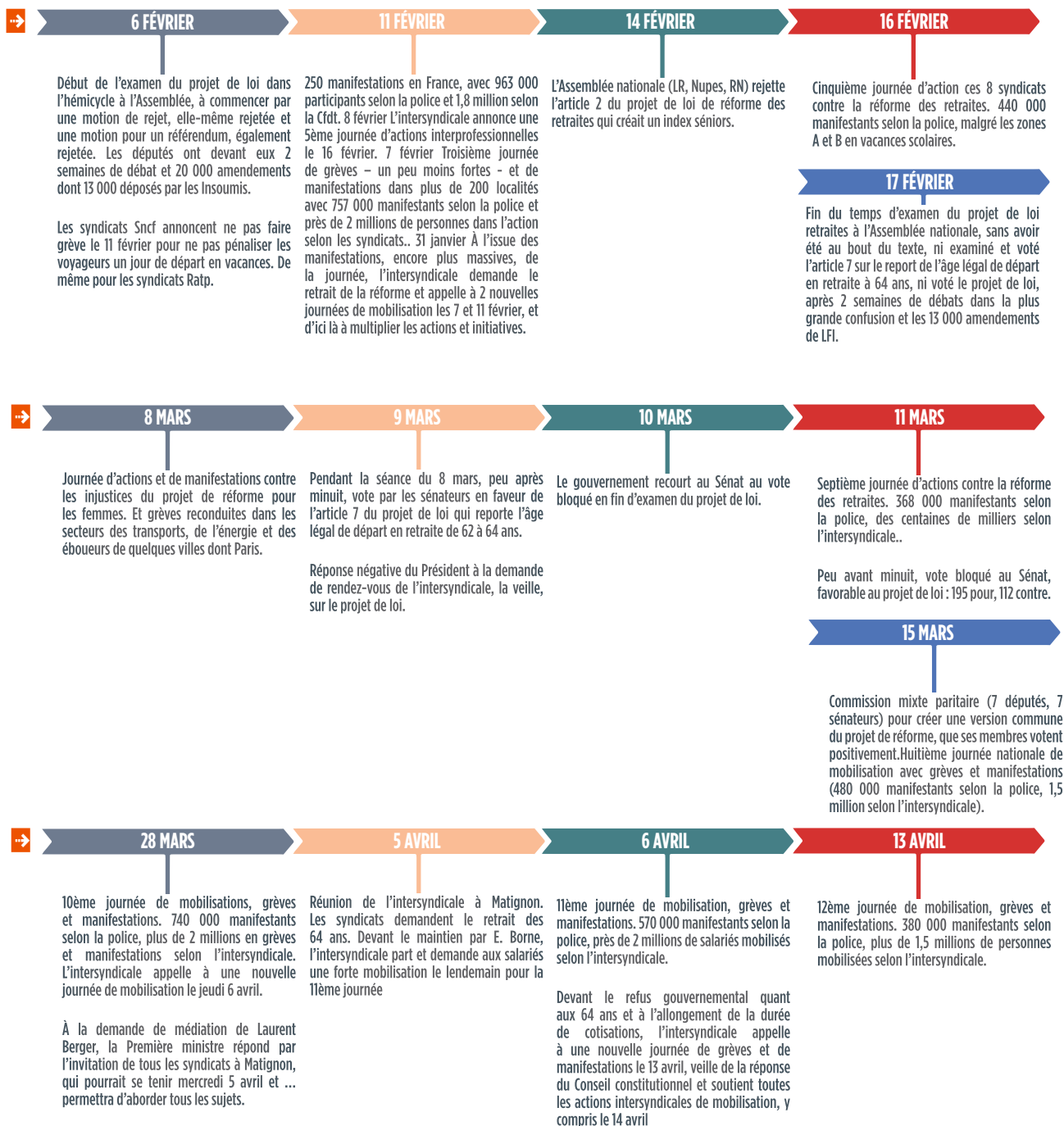
Ne l'oublions pas, les jeux politiques des uns font le bonheur de ceux qui attendent sans rien faire leur heure.

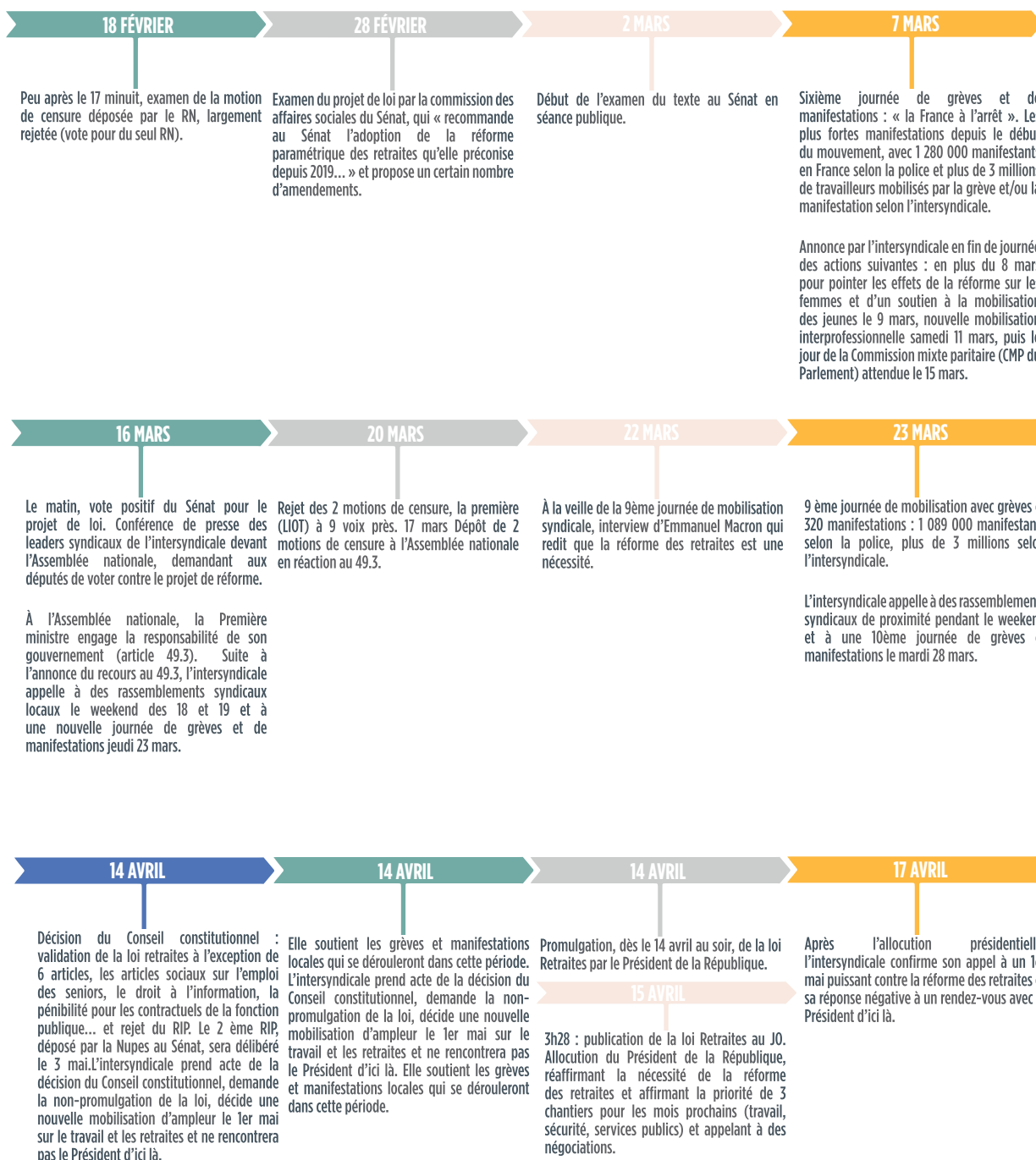
Ceux qui en pâtiront seront toujours les mêmes : les travailleurs, les plus modestes, les plus fragiles. Cela, nous ne pouvons l'accepter ●



SUITE PAGE 14

CHRONOLOGIE





ÉLECTIONS SNCF

LA CFDT RÉALISE LA PLUS FORTE PROGRESSION

À l'issue des élections professionnelles à la SNCF (du 17 au 24 novembre dernier), la CFDT Cheminots consolide sa quatrième place avec 15,95 % des suffrages. Lors de ce scrutin – auquel 65,56 % des quelque 145 000 cheminots ont participé –, la CFDT enregistre la plus forte progression parmi toutes les organisations syndicales en lice, avec une hausse de 1,64 point. Dans le même temps, la CGT et l'Unsa, respectivement première et deuxième OS, sont en recul par rapport à 2018. Une progression qui vient récompenser le travail accompli par les militants depuis 2018. Décryptage

Le 24 novembre, les militants CFDT de tous l'hexagone s'étaient donné rendez-vous sur Zoom pour suivre la « soirée électorale cheminote ».

En lien avec Saint-Denis, où est le siège de l'UFCAC CFDT Cheminots, les premiers échanges ont consisté d'abord échanger sur la participation puis au fur et à mesure sur les résultats des élections sur les 32 CSE du Groupe Public ferroviaire où la CFDT avait présenté une liste. À l'écran lors ces échanges, des sourires du devoir accompli des militants d'avoir mené ce travail de conviction auprès des collègues en multipliant ces dernières années et plus particulièrement de manière intensive les derniers avec des tournées dans les différents chantiers.

Une campagne souriante à l'image des « carnets de tournées » dont la page Facebook CFDT s'est fait le récit et voir nouvelles et anciennes générations « battre campagne » comme il se doit. Ce sourire, c'est le renouveau de la CFDT, comme l'a dit un militant : la CFDT est de retour...

Un travail de reconquête auprès des cheminots qui porte ses fruits. Oublié la déception du résultats des élections de 2018, le séminaire de travail post élections, une nouvelle structuration avec la création du SNCAC, un plan de développement ambitieux ont porté leurs fruits. Il faut dire que rien n'a été épargné aux cheminots ces dernières années, une réforme du ferroviaire en 2018 qui a largement mis à mal le contrat social des cheminots, une crise covid et la question des salaires dont la CFDT a tiré le signal d'alarme avec un rassemblement CFDT d'envergure devant le siège de la SNCF le 14 septembre 2021 jour où la CFDT a décrété « l'urgence salariale ». C'est aussi une CFDT soucieuse de préserver la continuité des droits des cheminots en cas de transfert vers un nouvel opérateur, ouverture à la concurrence oblige qui permet de relancer les négociations réussies de l'accord de branche sur les classifications et

le sac à dos social après l'échec de 2019. Une CFDT qui pose les jalons et qui joue son rôle d'organisation syndicale pivot avec comme seule boussole « la protection des collègues » dans un paysage syndical cheminot tourmenté entre postures et nécessité d'agir. C'est aussi une CFDT qui est au rendez-vous des négociations salariales pour engranger des avancées dans l'intérêt des cheminots durant cette période d'inflation et qui a été reconnue par les salariés d'une certaine façon.

Une CFDT digne durant cette campagne : entre les campagnes de désinformation et la vision mercantile de certaines organisations syndicales, les militants CFDT n'ont pas ménagé leurs peines pour expliquer la vision de la CFDT des prochaines années à venir et convaincre les collègues cheminots du bien-fondé des propositions. En somme comme le rappelle Thomas Cavel, secrétaire général de la CFDT Cheminots « le travail de la CFDT, ancré dans la proximité et le réel, a été reconnu par les salariés du groupe SNCF » et c'est bien tout ce qu'il faut retenir et poursuivre dans les années à venir.

MERCI !

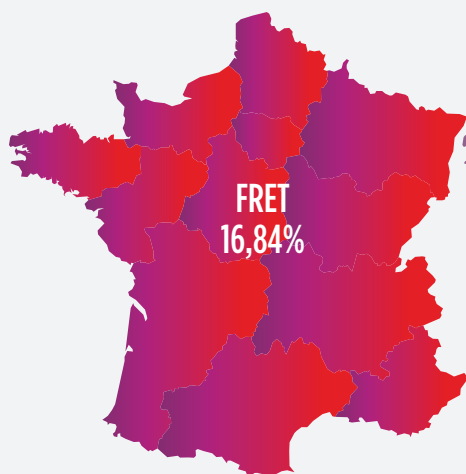
La CFDT remercie au travers de ses deux composantes que sont les syndicats nationaux du SNCAC et de la FGAAC (conducteurs), les collègues qui ont porté leurs voix sur les listes de la CFDT Cheminots. Cette confiance va permettre à la CFDT de renforcer sa représentativité dans un monde ferroviaire en profonde mutation et de porter les revendications des cheminots ●

Taux de participation au scrutin

COLLÈGE EXECUTION			COLLÈGE MAÎTRISE		
SCRUTIN	Nb votants	Tx participation	SCRUTIN	Nb votants	Tx participation
2015	50 988	64,03%	2015	50 988	73,31%
2018	44 092	60,35%	2018	32 051	70,63%
2022	29 960	59,19%	2022	39 333	68,17%

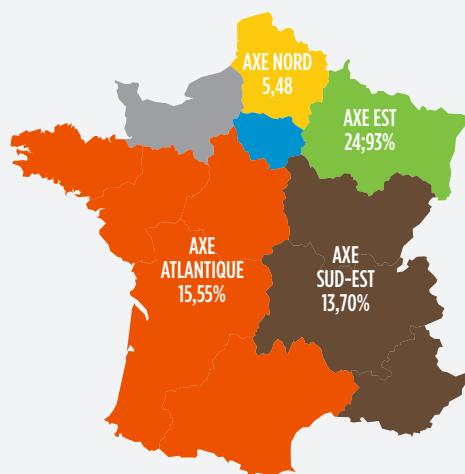
COLLÈGE CADRE			GLOBAL GROUPE PUBLIC SNCF		
SCRUTIN	Nb votants	Tx participation	SCRUTIN	Nb votants	Tx participation
2015	24 311	73,23%	2015	109 236	68,65%
2018	25 065	75,26%	2018	101 211	66,70%
2022	25 395	70,32%	2022	94 688	65,56%

CSE NATIONAUX

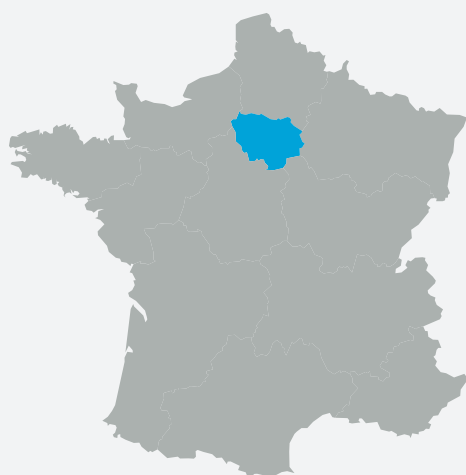


SIÈGE VOYAGEURS
29,20%

CSE AXES TGV



CSE TRANSILIEN



14,32%

LIGNES HBK (PARIS-NORD)

29,56%

LIGNES EPT4 (PARIS EST)

13,98%

LIGNES LAJ (PARIS ST LAZARE)

6,16%

LIGNES CNU
(PARIS PRG)

9,30%

LIGNES D&R
(PARIS SUD-EST)

SNCF RÉSEAU

SNCF RÉSEAU	CGT	UNSA FERRO.	SUD-RAIL	CFDT	FO	CAT	CFE-CGC
CSE RÉSEAU DIRECTIONS TECHNIQUES	16,28%	48,11%	5,01%	17,85%	4,38%		8,44%
CSE RÉSEAU SIÈGE ET DIR. CLIENTS & SERVICES	13,11%	33,65%	3,74%	34,42%	1,38%		13,83%
CSE RÉSEAU DG ILE-DE-FRANCE	35,27%	12,67%	23,64%	9,83%	14,10%	0,70%	5,54%
CSE ZONE PRODUCTION ATLANTIQUE	48,25%	20%	15,35%	10,82%	5,05%		0,78%
CSE ZONE PRODUCTION NORD-EST NORMANDIE	39,49%	26,57%	18,04%	10,61%	3,18%	0,40%	2,53%
CSE ZONE PRODUCTION SUD-EST	46,17%	18,94%	13,83%	16,29%	3,19%		2,42%

INTÉRESSEMENTS

UNE RÉVISION S'IMPOSE DANS CERTAINES S.A !

Il fut un temps où le simple mot intéressement à la SNCF était farouchement combattu par certaines organisations syndicales, aujourd'hui il est attendu par les salariés en cette période d'avril où les collègues doivent faire leurs choix : se faire payer l'intéressement ou placer cet argent avec un abondement de l'entreprise.

D'un montant inégal entre les différentes S.A, il est la traduction des critères qui ont été négociés lors de sa mise en place en 2015. C'était avant la réforme du ferroviaire, et l'esprit de l'accord négocié était de garantir un montant d'environ 400 € pour les cheminots indépendamment de la « bonne santé » économique, plutôt orientée sur la production ferroviaire et le « service client ».

Le montant attribué cette année fait certes des déçus alors que la GPU SNCF a fait un bénéfice record, de là à remettre en cause l'accord ? certainement pas mais l'améliorer assurément, c'est tout l'esprit CFDT qui demande la révision de l'accord et le versement d'une prime exceptionnelle pour tous les cheminots.

POUR LA SA VOYAGES 606 € BRUT : UN MONTANT INACCEPTABLE !

POUR LA CFDT, LES SALARIÉS NE DOIVENT PAS SUBIR DEUX FOIS LES CONSÉQUENCES D'UNE PRODUCTION DÉGRADÉE !

SA VOYAGEURS

Après avoir qualifié d'inacceptable le montant de 606 euros perçu par les agents en 2023, la CFDT n'a eu de cesse de pousser la direction de la SA Voyageurs pour qu'elle rouvre des négociations sur le sujet. Après plusieurs rencontres entre la CFDT et la direction, nous sommes parvenus à négocier un avenant à l'accord qui pourrait engendrer un intéressement à 4 chiffres, versé en 2024 au titre de l'activité 2023.

Pour la SA SNCF 805 € : C'EST UN COUP DE POUCE PRÉCIEUX FACE À L'INFLATION MAIS UN MONTANT ENCORE INSUFFISANT FACE AUX BÉNÉFICES DE LA SNCF

En 2022, dans un contexte d'inflation, la CFDT avait négocié et signé un nouvel accord d'intéressement sur la SA SNCF contribuant à défendre le pouvoir d'achat et qui porte aujourd'hui ses fruits. L'accord 2022 ayant une durée de vie d'un an, une nouvelle négociation va débiter. La CFDT porte l'ambition d'aboutir à un intéressement net à 4 chiffres. Le travail d'appui des fonctions supports doit être reconnu à sa juste valeur. LA CFDT SE BATTRA TOUJOURS POUR FAIRE RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT DE TOUS LES CHEMINOTS, SANS DISPARITÉ, SANS DIFFÉRENCE,



Malgré des bénéfices record engrangés en partie par la SA Voyageurs en raison d'une très forte augmentation des km/voyageurs, les résultats de l'intéressement ne sont pas à la hauteur des attentes, des espérances et de l'engagement des cheminotes et des cheminots.

COMMENTAIRES CFDT :

La marge opérationnelle a quasiment quadruplé entre 2021 et 2022. Malgré cela, et compte tenu des objectifs fixés, le pourcentage de masse salariale redistribué aux cheminots de la SA Voyageurs est en baisse.

À noter que l'accord d'intéressement a été négocié en 2018 et ne permet, dans le meilleur des cas, que l'atteinte de 1,65% de la masse salariale. Pour la CFDT, cela ne suffit plus à répondre aux réalités économiques des cheminotes et cheminots, ni à leur engagement.

Si les résultats au titre de la performance opérationnelle n'ont pas été atteints, pour la CFDT c'est la conséquence d'une production dégradée qui ne peut être imputée au travail des cheminots : Pénurie de conducteurs, déficit de matériel, dégradation de l'outil de formation, vagues de démissions suite à un niveau de rémunération dégradé, ambitions démesurées des régions (autorités organisatrices) qui demandent toujours plus de trains avec le même parc et les mêmes effectifs....

**COMMENT OBTENIR LA SATISFACTION DES CLIENTS LORSQUE LE PARC MATÉRIEL N'EST PAS SUFFISANT, QUE LES CLIENTS VOYAGENT DEBOUT DANS LES TRAINS ?
LA CFDT DEMANDE LA RÉVISION DE L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT ET L'OBTENTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE À LA HAUTEUR DES RÉSULTATS DU GROUPE POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉS.**

SA DE TÊTE

La CFDT Cheminots a été sollicitée par la direction de la Holding courant juin pour renégocier l'accord d'intéressement actuellement en vigueur. En cause, l'URSSAF qui a retoqué les critères « qualité de vie au travail » (résultat de l'indicateur au baromètre managérial) et « taux d'agents en situation de handicap employés par la SA ». La CFDT Cheminots a donc dû négocier en urgence un critère de remplacement qui puisse être validé.

SANS INÉGALITÉ...

POUR LA SA RÉSEAU : 650 € BRUT

POUR 2023, L'INTÉRESSEMENT DE LA SA SNCF RÉSEAU EST DE 650 EUROS. C'EST INDÉNIABLEMENT UN COUP DE POUCE PRÉCIEUX FACE À L'INFLATION.

La CFDT travaille au quotidien à maintenir et faire évoluer ton pouvoir d'achat NAO / Augmentations générales / Mesures notations / Classification de Branche / etc ... En dépit de ce qu'en disent les non signataires, l'intéressement est bien un levier de rémunération supplémentaire, attendu et apprécié par les cheminotes et cheminots.

En 2022, dans un contexte d'inflation, la CFDT avait négocié et signé un nouvel avenant à l'accord d'intéressement sur la SA Réseau. Sans cette négociation, le montant de l'intéressement aurait été d'environ 150€ cette année. La CFDT a une fois de plus prolongé l'intégration de critères sociaux, en plus des critères industriels et financiers, parce que les salariés doivent rester au cœur des réflexions et critères de définition de la qualité de l'entreprise.

**DANS LES AUTRES SA : GARES ET CONNEXIONS :
1213 €, FRET : 447,46 € ●**



ÉNERGIE - PARTAGE - EXCELLENCE

"J'ai choisi la mutuelle MGC car nous partageons les mêmes valeurs"



Trésor Makunda

Adhérent à la garantie Confort Cheminot

Sprinter handisport (T11 non-voyant)

Multimédaillé aux Jeux Paralympiques

Champion du monde 100 m - 2006

Champion d'Europe 2005 - 2009



DÉCOUVREZ
SON INTERVIEW
EXPRESS EN VIDÉO

mutuelleMGC.fr



01 40 78 57 10

du lundi au vendredi, 9h à 17h30 (appel non surtaxé)

Mutuelle santé • Prévention • Prévoyance



Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, SIREN n° 775 678 550, dont le Siège social est situé 2 et 4 place de l'Abbé G.Henocque 75013 Paris, et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ACPR, située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

mutuelleMGC.fr



© Mutuelle MGC 2023 • Réf. 2023-291-1 • Crédits photographiques : Gil Lafauconnier - Shutterstock • Création graphique : intense in10se.fr